

Ordres du gouverneur pour l'ouverture de la traite à Foulepointe

M. Dumas au Sr Glemet, le 28 mai 1768.

Documents des Archives Nationales. A.N. Col C/5A/2,

La lettre de M. Dumas au Sr Glemet en date du 28 mai 1768 (folio 19) est suivie des instructions données par M. Dumas au Sr Glemet le 27 mai 1768 (folio 17) et celles de Dumas à Filet La Bigorne du 28 mai. (folio 20).

Copie de la lettre de M. Dumas au Sr Glemet en date du 28 mai 1768.

Vous trouverez ci-joint Monsieur, mes instructions sur la prise de possession de Foulepointe, où vous vous rendrez sur le bateau du Roi *l'Etoile du matin* dès que vous aurez pris les plus justes mesures avec M. de Valgny pour assurer au Fort-Dauphin une traite de bœufs abondante pour cette année.

M. Poivre ne m'ayant point communiqué les instructions qu'il vous a données pour l'exécution de la traite de Foulepointe, je n'ai pas pu faire mes observations sur ces instructions ; mais vous ne devez jamais perdre de vue que c'est de mon chef seul, et par mon ordre exprès, contradictoirement à l'avis de M. Poivre, que nous allons prendre aujourd'hui possession de Foulepointe, et partout où mes instructions et celles de M. Poivre se trouveront en contradiction et inconciliables, je vous ordonne de vous conformer à ce qui est prescrit dans celles que vous recevez de moi. Je ne puis pas douter que M. Poivre ne soit entouré et capté par des gens fiers et rusés dont l'intérêt personnel est de ruiner la traite du Roi à Foulepointe. C'est à leur instigation que M. Poivre s'est obstiné à vous refuser le Sr Filet dit La Bigorne, connu d'ailleurs pour le seul homme qui puisse par ses talents et son crédit disposer heureusement les choses pour le succès de votre opération. En conséquence je le fais embarquer sur la flûte du Roi *la Garonne* et je lui donne un ordre pour servir près de vous en qualité de 1^{er} interprète. Il y a un art de tirer parti de ces sortes de gens que j'ai pratiqué en Canada avec le plus grand avantage pour le service du Roi, vous ne l'ignorez pas. Il consiste peut-être principalement à leur donner l'apparence d'une confiance entière et à les surveiller très scrupuleusement. Mais aujourd'hui le Sr La Bigorne a un grand intérêt à faire réussir la traite de Foulepointe contre les assertions que ses ennemis ont faites contre lui. Ces sortes de contradictions sont plus propres qu'on ne pense à exciter l'émulation et le désir de bien faire. Je ne suis pas en peine que de votre côté vous n'employez tout ce qui sera en vous pour le succès d'une opération à laquelle tient peut-être la prospérité de cette colonie. Je vous prie de m'envoyer par le retour de *la Garonne* une copie des instructions que M. Poivre vous a données.

J'ai l'honneur de etc. Signé Dumas

P.S. Je vous prie d'acheter et de faire embarquer pour mon compte six bœufs pour la boucherie, que vous marquerez, car la viande est trop chère à vingt-cinq sols la livre. J'aurai besoin aussi de quatre petites négrittes propres à élever au service de ma maison et de deux négrillons ; et vous tiendrez un compte des effets de traite qui seront employés à cet achat dont vous rendrez compte et que je rembourserai à la caisse.

*

Copie des Instructions données au Sr Glemet régisseur des traites du Roi sur la prise de possession de Foulepointe. 27 mai.

Le Sr Glemet en se conformant aux Instructions qui lui ont été données par M. Poivre, que M. l'Intendant n'a pas jugé à propos de nous communiquer, et dont nous ignorons absolument le contenu,

aura attention de suivre dans l'établissement de Foulepointe les mêmes principes sur lesquels fut fait, l'année dernière, l'établissement du Fort-Dauphin. Il parlera aux chefs du pays dans le même esprit, l'expérience de l'année dernière nous ayant appris que les mots d'alliance et de protection faisaient une impression avantageuse. Le changement de l'administration de cette colonie est surtout une époque qu'il faut leur faire concevoir et remarquer. Inutilement transcrivions-nous ici le même discours que nous adressâmes l'année dernière aux chefs du Fort-Dauphin. Il est seulement à observer qu'après les troubles qu'il y a eu à Foulepointe, il est nécessaire de prendre langue en mettant pied à terre pour connaître l'état actuel des affaires qui peut avoir changé depuis l'année dernière afin de régler sa conduite politique selon les circonstances présentes.

Le plan général doit être de maintenir dans ses droits le fils de feu Jean Hard [Jean-Hart], d'entretenir la paix dans le lieu et d'empêcher les habitants de Foulepointe d'intercepter la communication avec les nations de l'intérieur et d'étrangler par là le commerce. Nous nous en rapportons à l'intelligence du Sr Glemet et à sa dextérité dans ses démarches pour qu'elles tendent toutes au but général soit ouvertement, soit d'une manière insensible.

Les principes sur lesquels nous avons déterminé avec soin la prise de possession actuelle de Foulepointe sont connus, c'est le lieu dans toute la circonférence de l'île de Madagascar qui peut fournir le plus abondamment à cette colonie les riz, les bœufs, les esclaves ; c'est aussi le lieu qui a été le plus fréquenté par les escadres du Roi et, avant et depuis, par les vaisseaux de la Compagnie. C'est aussi celui où la cupidité de quelques particuliers a fait le plus de ravages. Il n'y a rien de si pressant que d'en arrêter le cours ; et l'époque du changement d'administration est le moment unique. Ainsi en se conformant à nos instructions de l'année dernière données à M. de Vauquelin, le Sr Glemet annoncera sur quel pied le Roi prétend que la traite soit faite par échange et jamais en piastres.

Mais comme les naturels du pays sont dans l'habitude de traiter les riz et les bœufs en marchandises, le Sr Glemet commencera par ouvrir la traite de ces deux objets précieux pour cette colonie, et attendra qu'il lui soit offert des esclaves pour dire qu'il ne peut les payer qu'en échange, mettant à cela une sorte d'indifférence et d'adresse qui empêchent les Noirs de s'aliéner de nous par la suppression des piastres.

Toutes ces précautions seraient vaines si les vaisseaux particuliers étaient admis à traiter en concurrence avec le Roi, les armements particuliers ne pouvant se couvrir que par une traite abondante de Noirs, et ils ne peuvent la rendre telle qu'en les achetant en piastres, or il est démontré que tout achat en piastres ruînera la traite du Roi, comme il est évident que si ce changement ne s'opère pas à ce moment il ne s'opérera jamais. En conséquence nous avons remis un ordre au Sr Glemet pour faire lever la traite aux vaisseaux particuliers qu'il pourrait y trouver à son arrivée, comme à ceux qui pourraient y arriver pendant son séjour, et ce, depuis le Fort-Dauphin jusqu'à la baie d'Antongil inclusive-ment. Le même ordre sera donné aux commandants des vaisseaux du Roi qui iront dans ces parages.

Comme nous ignorons en quoi consistent les instructions que M. Poivre a données au Sr Glemet, que la prise de possession de Foulepointe a été déterminée par nous, contradictoirement à l'avis de M. Poivre, si les instructions de M. Poivre contenaient des choses directement opposées aux nôtres, le Sr Glemet les conciliera autant qu'il sera possible, et en cas d'inconciliabilité, il se conformera à ce qui lui est prescrit par les présentes, car il n'ignore pas que c'est de notre chef que cette opération va s'exécuter et que c'est par conséquent nous seuls qui en répondons.

Le Sr Glemet s'abstiendra sur toutes choses de faire aucun rachat de piastres et ne souffrira point qu'il en soit fait, car il ne faut pas paraître avide d'un article que nous refusons aux naturels du pays. L'échange en marchandises consiste peut-être à mépriser les piastres et à les faire tomber dans l'opinion des Noirs à qui les Français seuls ont appris à en connaître la valeur.

Le Sr de Schevery [d'Etcheverry] a ordre de se rendre dans tous les lieux que le Sr Glemet lui indiquera pour le transport des denrées ou pour tout autre objet relatif à la traite.

Fait au Port-Louis. Signé Dumas.

*

Copie de l'ordre donné au Sr Filet La Bigorne du 28 mai 1768.

Jean Daniel Dumas etc.

Il est ordonné au Sr Filet La Bigorne, dragon dans les troupes nationales de l'Isle de France, de s'embarquer sur la flûte du Roi *la Garonne* pour se rendre au Fort Dauphin et passer de là à Foulépointe sous les ordres du Sr Glemet, régisseur en chef des traites du Roi, près de qui nous lui donnons commission pour servir en qualité de premier interprète.

Le Sr Filet n'ignore pas les assertions qui ont été faites contre lui, que nous avons regardées comme l'effet de l'envie, de la jalousie et de l'intérêt particulier. C'est à lui à répondre par sa bonne conduite à la confiance que nous avons mise dans sa fidélité et dans ses talents.

Fait au Port, etc. Signé Dumas et contresigné Fabri Duclos.

* * *